

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 septembre 2022, à 18 h 30.

### Résolution 22-607

---

#### **Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 350-130 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et à la création d'un fonds de stationnement**

Il est proposé par Claire Gagné  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 350-130 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
  - De décréter que, dans le cadre de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, la valeur du terrain ou du site devant être cédé soit désormais établie par un évaluateur agréé, mandaté par la Ville, aux frais du propriétaire;
  - D'exempter, sur demande, certains projets au centre-ville de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors-rue moyennant une compensation monétaire, laquelle sera versée au nouveau fonds de stationnement et servira à bonifier l'offre de stationnement publique au centre-ville.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 17 octobre 2022, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme,  
le 20 septembre 2022



.....  
Greffière de la Ville